

## POUR QUI ?

- être domicilié aux Ponts-de-Cé
- personnes âgées de 60 ans et plus, en perte d'autonomie ou dépendantes
- personnes présentant un handicap
- personnes malades nécessitant une aide temporaire

## QUOI ?

### Les prestations Aide à domicile :

- entretien du linge et du logement
- préparation des repas
- courses et aide aux démarches administratives

### Auxiliaire de vie sociale :

- Accompagnement et aide dans les activités ordinaires de la vie quotidienne (entretien, repas, courses...)
- Accompagnement et aide dans les actes essentiels de la vie quotidienne (toilette, habillage, alimentation...)

## COMMENT ?

### Le tarif horaire

Le tarif horaire du service est arrêté annuellement par le Conseil départemental.  
Réduction d'impôt de la moitié des sommes versées.

### Le règlement

Pour s'acquitter des factures, le recours au prélèvement automatique est vivement conseillé – possibilités de régler par chèque, en numéraire, par CESU pré-financés provenant d'organismes divers : caisses de retraites – mutuelles – CPAM.

### La continuité et le suivi du service

- En cas de maladie, absences diverses, congés de l'intervenant, les remplacements sont assurés
- Possibilité de modifications d'horaires
- Réajustement en fonction des besoins.

## À NOTER

Devis gratuit sur demande.



**Aide à domicile**  
**Tél. 02 41 79 75 52**

**Courriel : [aideadomicile@ville.lespontsdece.fr](mailto:aideadomicile@ville.lespontsdece.fr)**